

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2019/.....¹⁵¹...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE MANDAT SUR DES RESSOURCES DU FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID), EN SA QUALITE D'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, CONCERNANT LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS DU RIZ EN REPUBLIQUE DE GUINEE, SIGNE LE 16 JANVIER 2019, POUR UN MONTANT DE 9.880.000USD.

PROJET N° : GIN-1026.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/007/AN du 24 avril 2019, autorisant la ratification ;

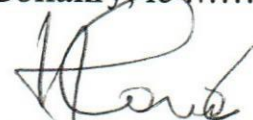
Vu le Décret D/2019/.....¹⁴⁹...../PRG/SGG du 24 MAI 2019, portant promulgation de la Loi L/2019/007/AN du 24 avril 2019 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Mandat sur des Ressources du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID), en sa qualité d'Administrateur du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement, concernant le Programme de Développement des Chaines de Valeurs du Riz en République de Guinée, signé le 16 janvier 2019, pour un montant de 9.880.000USD. **Projet n° : GIN-1026.**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 MAI 2019


Prof. ALPHA CONDE